LETTRE D'INFORMATION PROJET DE PARC ÉOLIEN SAINTES YOLAINE ET BENOÎTE

wpd développe un projet éolien depuis 2015 en concertation avec les communes d'Origny-Sainte-Benoîte et de Pleine-Selve et s'inscrit en continuité du parc construit du Mont Hussard.

Le dépôt de la demande d'autorisation du projet est prévu au début du mois de juin 2020

Le projet entrera ainsi dans la phase dite d'instruction durant laquelle les services de l'Etat vont examiner le dossier. Le début de construction du projet est envisagé début d'année 2024.

EN QUELQUES CHIFFRES



5 éoliennes



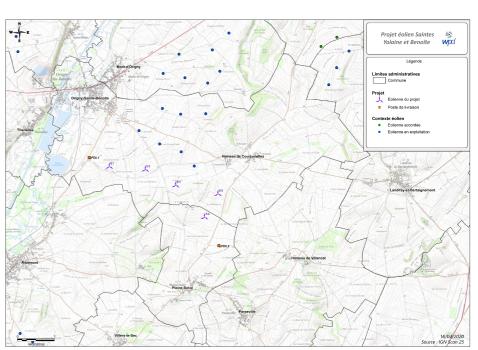
18 à 21

MW de puissance installée





4 300 tonnes d'émissions de CO₂ évitées chaque année



Une page web dédiée

Afin de vous permettre de vous informer sur le projet en cette période de crise sanitaire, nous mettons en place une page dédiée sur notre site internet :

www.wpd.fr/onshore/nos-references/projet-saintes-yolaine-et-benoite

Dès que les conditions le permettront, celui-ci sera complété par des permanences d'informations qui se tiendront dans vos communes. Par ailleurs, nous nous tenons à votre disposition pour recueillir vos remarques et répondre à vos questions aux contacts fournis en fin de page.

Une Plus-value écologique et paysagère

Ce projet de développement a été pensé en partenariat avec des experts en écologie et en paysage dans le but de favoriser la biodiversité locale et le paysage au travers de diverses mesures que vous pourrez retrouver sur le site internet du projet.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :

Tél: 01 41 31 70 63

e-mail: eoliensaintesyolaineetbenoite@wpd.fr





PROJET EOLIEN SAINTES YOLAINE ET BENOÎTE

Une histoire commune

Les communes d'Origny-Sainte-Benoîte et de Pleine-Selve ont une histoire commune, celle de Sainte Benoîte et Sainte Yolaine, les deux religieuses sont venues s'installer sur les deux villages afin de convertir les Gaulois qui y vivaient.





Cette histoire commune nous a donc inspiré dans le choix du nom du projet.

En concertation avec la municipalité de Pleine-Selve, un aménagement paysager destiné à mettre en valeur la Chapelle dédiée à Sainte Yolaine et ses abords a été proposé.

Aménagement des abords de la Chapelle



Le saviez-vous?

Une éolienne produit de l'électricité pour des vitesses de vent comprises entre 10 et 100 km/h, elle tourne donc 90% du temps. La puissance maximale est atteinte autour de 45 km/h de vent. L'éolienne est également arrêtée régulièrement par les techniciens de maintenance pour réaliser des inspections.

Comme tout obstacle de grande taille, une éolienne peut perturber les ondes hertziennes, notamment celles de la télévision.

Néanmoins, les exploitants de parcs éoliens sont dans l'obligation légale de rétablir un signal chez les riverains lorsque la dégradation est imputable aux éoliennes : article L.112-12 du Code de la construction et de l'habitation.

Il ne faut donc pas hésiter à se rapprocher des propriétaires des parcs éoliens.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter :

Tél: 01 41 31 70 63

e-mail: eoliensaintesyolaineetbenoite@wpd.fr



